




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-348**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1227122-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction des Sports

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Francis TAULAN

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au mois de mai, vous avez fait le choix de soutenir les associations sportives aixoises dans leurs activités en leur accordant des subventions annuelles de fonctionnement, ainsi que des subventions exceptionnelles, pour les manifestations ou les projets du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Aujourd'hui, il convient de vous positionner sur les montants à accorder pour les manifestations ou projets du 2<sup>nd</sup> semestre 2022, tels que reportés en annexe 1.1, et pour lesquels les demandes ont été déposées. Par ailleurs, je vous invite également à vous prononcer sur une revalorisation de la subvention de fonctionnement accordée au club AUC Rugby, conformément aux différentes négociations qui ont eu lieu depuis votre dernier vote, et dont vous trouverez le détail en annexe 1.2. Enfin, je vous sollicite pour la répartition de notre enveloppe destinée à l'investissement telle que présentée en annexe 1.3.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles pour des manifestations ou projets sportifs, telles que définies en annexe 1.1, pour un montant total de **81 556 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2022 et affectés au compte **415.6748.924.1101**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

**-APPROUVER** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour le club AUC Rugby, telle que définie en annexe 1.2 pour un montant total de

**30 000 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2022 et affectés au compte **415.6574.924.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

**-APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'investissement en direction de l'AUC Rugby, telle que définie en annexe **1.3** pour un montant total de **10 000 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2022 et affectés au compte **415.20421.904.1099**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

**-ADOPTER** les avenants aux conventions des associations concernées tels que présentés en annexes **2** ;

**-AUTORISER** la signature de ces avenants.

Présents et représentés : 52  
Présents : 40  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 52  
Pour : 52  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

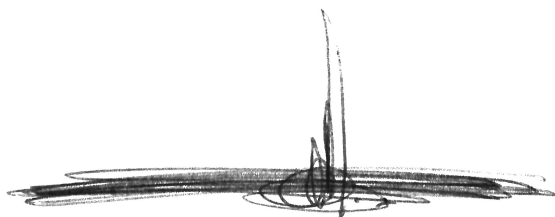
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical line and a horizontal line with some scribbles.

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several large, overlapping loops and a vertical line.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00